



Regards croisés sur la maîtrise des risques logistiques et industriels : Comment avancer ensemble ?

28 juin 2024



Une action à l'initiative de



Soutenue par



DEROULE DE L'EVENEMENT

- **Accueil**
- **Mots d'introduction**
Sonia Dubès – Présidente Logistique Seine Normandie
Régis Saadi – Président France Chimie Normandie
Alain Verna – Président UIMM Rouen/Dieppe
- **Signature de la Convention de partenariat France Chimie Normandie – LSN – UIMM Rouen/Dieppe pour la prévention et la maîtrise des risques industriels et logistiques à l'échelle de l'Axe Seine**
- **L'opération collective SELI, un dispositif d'accompagnement au service des entreprises**
Ludovic Lepeltier – Directeur du pôle Développement France Chimie Normandie & UIMM Rouen/Dieppe
- **Bilan des actions d'inspection sur les Entrepôts : action régionale 2019/2021 & action nationale 2023**
Fabien Gilleron - Chef du bureau des risques technologiques accidentels
Philippe Lozet – Inspecteur Silos - Entrepôts
- **Table ronde : Regards croisés sur la mise en œuvre de la réglementation post 26/09/2019**
Bastien Dufresne – Directeur Excellence opérationnelle et Sécurité – Chevron Oronite
Aline Chemineau – Directrice logistique – De Rijke
Nathalie Noyer Chevalier – Responsable HSE et Sécurité industrielle – SAIPOL / Groupe Avril
Fabien Gilleron - Chef du bureau des risques technologiques accidentels

Mots d'introduction

Sonia Dubès – Présidente Logistique Seine Normandie

Régis Saadi – Président France Chimie Normandie

Alain Verna – Président UIMM Rouen/Dieppe

Signature de la Convention de partenariat pour la prévention et la maîtrise des risques industriels et logistiques à l'échelle de l'Axe Seine

**FRANCE
CHIMIE**
NORMANDIE

UIMM
Rouen/Dieppe
LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

LSN
LOGISTIQUE
SEINE-NORMANDIE

L'opération collective SELi, un dispositif d'accompagnement au service des entreprises

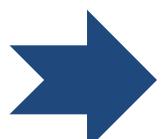
Ludovic Lepeltier – Directeur du pôle Développement France Chimie Normandie & UIMM Rouen/Dieppe

Contexte

Une **nouvelle réglementation** nécessitant un **important travail d'appropriation** de la part des entreprises, puis de **mise en œuvre opérationnelle**



Opportunité pour **améliorer les pratiques** industrielles et logistiques des entreprises et **avancer collectivement** vers une **culture partagée** de la **prévention** et de la **maîtrise des risques**



Création de **l'action SELI** en 2021



Une action partenariale à l'échelle de l'Axe Seine et expérimentale à l'échelle nationale



Objectifs

A partir du retour d'expérience du sinistre de 26/09/2019 et du plan de progrès dédié initié par le Gouvernement :

- Aider les entreprises industrielles et logistiques à **comprendre et appliquer la nouvelle réglementation Seveso – Entrepôts – Liquides inflammables**
- Faire **monter en compétences les entreprises** de la Vallée de la Seine dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques
- **Progresser collectivement** (acteurs et experts publics/privés)
- **Développer l'intelligence collective** en favorisant au maximum le partage et le retour d'expériences ainsi que la diffusion des bonnes pratiques
- **S'inscrire dans les dynamiques d'actions en cours** en matière d'amélioration de la culture sécurité des entreprises de la Vallée de la Seine
- Profiter de cette dynamique pour **faire de la Vallée de la Seine un territoire pilote** en matière de sécurité industrielle et logistique (atout différenciant)

Périmètre



Accompagne les entreprises dans le déploiement des documents de référence de cette nouvelle réglementation ainsi que dans l'utilisation d'outils que nous construisons au niveau régional ou national (action coll. PLIS) sur les 4 thèmes :

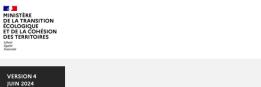




Les outils à votre disposition



10 circulaires techniques de décryptage



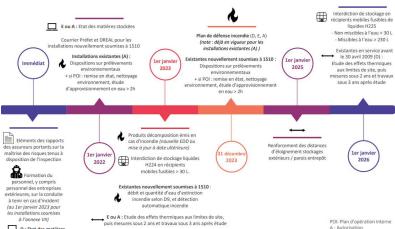
Entrepôts de matières combustibles

Guide d'application de la rubrique 1510 et de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510

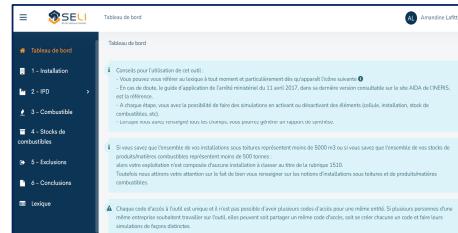
4 guides pratiques

PILIER ENTREPÔTS 1510

Focus selon les différentes catégories d'installations existantes



1 guide Produits de décomposition émis par un incendie



1 FAQ

Textes réglementaires

24 tutoriels vidéo

1 annuaire d'experts



Replay des webinaires

2 outils « logiciel » (1510 et Etat des stocks)



SELI

Sécurité Logistique et Industrielle

Un site web ressource à votre disposition

Accueil Agenda Boîte à outils Références réglementaires Contact

Action SELI
SEcurité Logistique et Industrielle

L'action SELI, une initiative de sécurité logistique et industrielle soutenue par l'Etat

L'action SELI « SEcurité Logistique et Industrielle, a été lancée en 2021 à l'initiative de L'UIMM Rouen/Dieppe, France Chimie Normandie et Logistique Seine Normandie, avec le soutien de l'Etat.

Retrouvez les textes de référence et tous les outils pratiques sur notre site : www.action-seli.fr





SELI

Sécurité Logistique et Industrielle

Des événements collectifs

➤ **Evénements pour capitaliser et partager les pratiques**

- ✓ **2 événements « Regards croisés » en 2022 et en 2024 (Normandie)**
- ✓ **1 séminaire national REX sur la nouvelle réglementation entrepôts et stockage de matières inflammables en avril 2024 (France)**
- ✓ **Des événements à venir en collaboration avec les plateformes industrielles et dans le cadre de la journée de la résilience 2024**



➤ **Des GT thématiques (à organiser)**

- ✓ **Etat des stocks**
- ✓ **Fumées incendie**

Vos contacts

Entrepôts logistiques



Florence Robinet-Guentcheff
florence.robinet-guentcheff@logistique-seine-normandie.com

Directrice générale – Logistique Seine Normandie

Industrie



Florent Verdier
florent.verdier@ui-normandie.org

Responsable maîtrise des risques industriels – France Chimie Normandie & UIMM Rouen/Dieppe

Bilan des actions d'inspection sur les Entrepôts : action régionale 2019/2021 & action nationale 2023

Fabien Gilleron - Chef du bureau des risques technologiques accidentels

Philippe Lozet – Inspecteur Silos - Entrepôts



PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

Liberté

Égalité

Fraternité

Assemblée Générale France Chimie du 28 juin 2024

Bilan des actions sur les Entrepôts:

- régionale 2019/2021 ;
- nationale 2023

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

Action régionale 2019-2021 - entrepôts



Contexte : Post accident de Rouen 2019 → Problématiques/REX : connaissance des stocks, effets dominos et moyens en eau

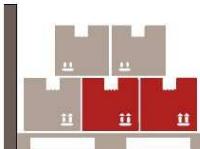
Objectif : contrôler

1 Etat des stocks



Respecter les seuils de la réglementation et connaître les produits combustibles

2 Stockages extérieurs



Prévenir l'incendie des stockages extérieurs pour éviter une propagation à l'intérieur des bâtiments



Stockages de matières combustibles accolés au bâtiment sans détection ni extinction incendie



Stockages extérieurs évacués par l'exploitant sous 24h

3 Défense incendie



Extinction automatique incendie



Moyens pour une intervention externe

Encombrement de l'accès au poteau incendie



Poteau incendie accessible et identifié



Disposer des moyens requis et en bon état de fonctionnement

Action régionale 2019-2021 - entrepôts

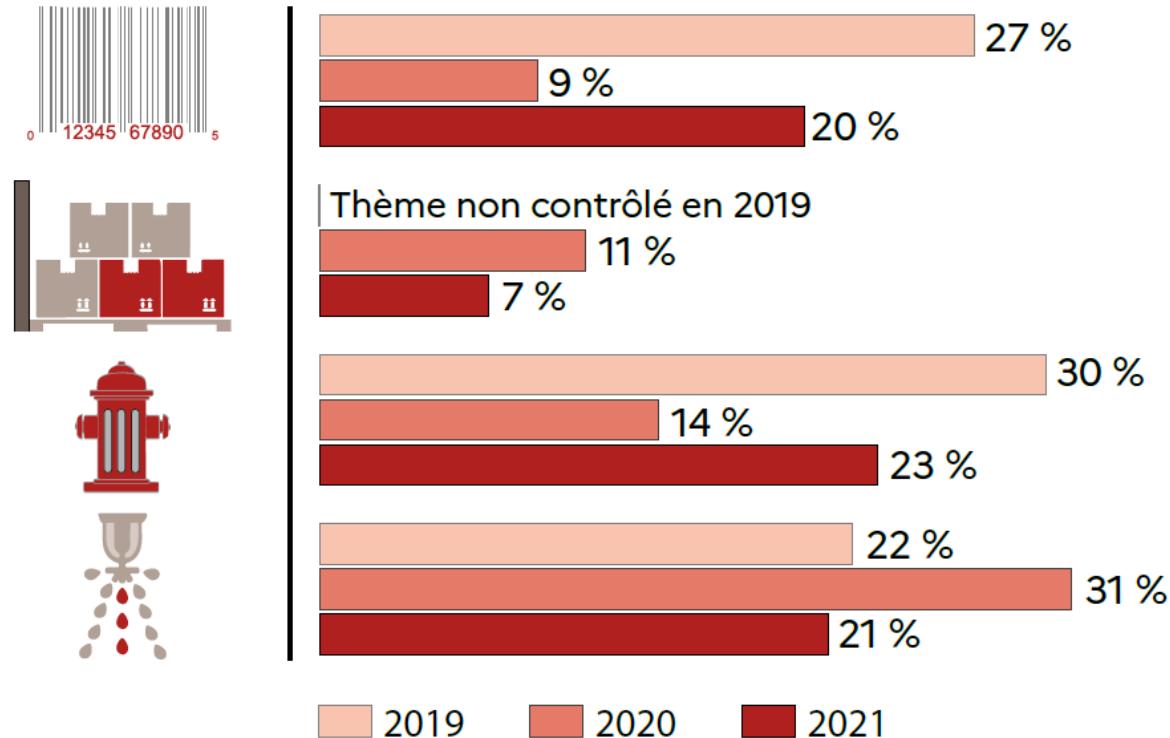


Bilan :

160 inspections
dans la région

Des constats qui évoluent peu en 3 années de contrôles renforcés

Pourcentage de suites administratives au préfet et/ou infractions par procès verbal



Action régionale 2019-2021 - entrepôts

Principaux axes d'améliorations identifiés suite à ces actions



Axes d'amélioration :

1 Etat des stocks :

- ▶ disposer d'un inventaire à jour en permanence afin de :
 - pouvoir s'assurer à tout moment du respect des seuils autorisés,
 - fournir ces éléments pour la mise en œuvre des moyens de secours et des éventuelles mesures en cas de sinistre (fumées, émissions gazeuses, etc.).
- ▶ disposer, en cas d'accident, du contenu des fiches de données et de sécurité à jour des produits dangereux (risques particuliers, agents d'extinction à utiliser, etc.).

2 Stockages extérieurs :

- ▶ éloigner les stockages des parois du bâtiment de stockage s'ils ne disposent pas d'extinction automatique incendie et d'une détection, ou d'une paroi coupe-feu intermédiaire (risque d'effet domino sur le bâtiment).

3 Défense incendie :

- ▶ réaliser des mesures de débit en simultané pour permettre de s'assurer du débit d'eau nécessaire pour assurer l'extinction en cas d'incendie,
- ▶ disposer, en tout temps, des réserves en eau prévues en cas de sinistre (exemple : détérioration de bâches constatées sur plusieurs sites),
- ▶ renforcer le suivi des contrôles des installations de sprinklage pour lever les points de non-conformités pouvant engendrer une mise en échec de l'installation,
- ▶ adapter le sprinklage en cas de modification des conditions de stockage ou de produits stockés.

Action régionale 2019-2021 - entrepôts



Communication :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/action-de-controles-renforces-sur-les-batiments-de-a5417.html>

Vidéo "Action de contrôles renforcés sur les bâtiments de stockage"

Version classique (durée : 2 min 02 s)



Action nationale 2023 - entrepôts



Enjeux : la réglementation des installations classées a évolué, notamment son appréciation sur les dangers que présentent les entrepôts, et les exigences de sécurité requises pour la maîtrise de leurs risques. Ces évolutions obligent de nouvelles mesures organisationnelles, et le cas échéant, de nouveaux dispositifs techniques. En concertation avec les organismes professionnels, un échéancier de mise en conformité a été fixé dans l'arrêté ministériel. En 2023, s'achevait le délai de mise en conformité à certaines exigences de sécurité.

Objectif : contrôler

- que le régime ICPE correspond à la nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510,
- que le renforcement des exigences de sécurité soit respecté pour la prévention des départs de feu, la détection incendie et l'intervention en cas d'incendie, la prévention d'éventuels effets thermiques ou incommodes sur des tiers,
- qu'en cas de sinistre, il existe un accès rapide et aisément à l'information sur la localisation, les quantités et les dangers des combustibles stockés.

Action nationale 2023 - entrepôts



Bilan national :

- Environ 400 sites inspectés
- Près de 30 % des installations contrôlées ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.

Régime ICPE	% de visites	% de mise en demeure proposée
Déclaration 1510	12 %	39 %
Enregistrement 1510	52 %	36 %
Autorisation 1510	35 %	30 %

Action nationale 2023 - entrepôts



Bilan national :

Non-conformités	Autorisation	Enregistrement	Déclaration
Situation administrative	44 %	30 %	41 %
Détection incendie	51 %	38 %	56 %
Moyens de lutte contre l'incendie	57 %	54 %	49 %
Etude des flux thermiques	39 %	49 %	NC
Etat des matières stockées	68 %	52 %	33 %

Action nationale 2023 - entrepôts



Bilan régional :

Nb de sites inspectés	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED	Nombre de suites administratives après MED
34	426	168	13	6

Pourcentage de mises en demeure en Normandie: **38 %**

Pourcentage national sur cette action : **36 %**

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510	Situation administrative au titre des ICPE (régime 1510 et ICPE en accord avec la nomenclature en vigueur)	<i>Annexe au R.511-9 rubrique 1510</i>	16	5	1
Détection incendie	La détection incendie	Point 12	30	22	6
Intervention en cas d'incendie	Moyens de lutte contre un incendie	Point 13	40	23	5
Prévenir les effets sur les tiers	Existence d'une cartographie des flux thermiques conformes à l'état et aux conditions de stockages	Annexe VIII	15	4	1
Etat des matières stockées	Etat des matières stockées	Point 1.4	47	16	1

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510	Situation administrative au titre des ICPE (régime 1510 et ICPE en accord avec la nomenclature en vigueur)	<i>Annexe au R.511-9 rubrique 1510</i>	16	5	1

- Capacité de production > à celle autorisée pour la rubrique 2445 (transformation papier/carton)
- Absence de déclaration d'antériorité suite aux évolutions de la nomenclature
- Manque de justification pour confirmer le classement
- Mauvaise interprétation de la notion de « groupes d'IPD distincts »
- Chambres froides non comptabilisées dans le classement 1510

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Détection incendie	La détection incendie	Point 12	30	22	6

- Absence totale ou partielle de détection incendie
- Détection assurée par un système sprinklage avec échéance de vérification non respectée et avec risque de mise en échec
- Alarme générale non adaptée (conditionnée à une levée de doute)
- Vérification exhaustive des détecteurs non justifiée
- Absence de justification de la vérification du système de détection à la mise en service
- SSI en dérangement
- Absence de vérification de la détection
- Absence de justificatif démontrant la pertinence du dimensionnement du système
- Détection par aspiration avec tuyauterie mal raccordée (désemboîtée)

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Intervention en cas d'incendie	Moyens de lutte contre un incendie	Point 13	40	23	5

- Révision trentenaire de l'EAI non réalisée
- EAI non adaptée aux produits stockés et/ou aux conditions de stockage
- Ressource en eau pour la défense incendie insuffisante
- Débit poteaux d'incendie insuffisant **en fonctionnement simultané**

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écarts	Nb de MED
Prévenir les effets sur les tiers	Existence d'une cartographie des flux thermiques conformes à l'état et aux conditions de stockages	Annexe VIII	15	4	1

- Absence de modélisation des zones 8 kw/m² (effets dominos)
- Modélisation incomplète (parc extérieur de stockage)
- Palette type (1510) prise en compte pour la modélisation non adaptée aux produits stockés (liquides inflammables)

Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écarts	Nb de MED
Etat des matières stockées	Etat des matières stockées	<i>Point 1.4</i>	47	16	1

- Absence état des stocks

- Etat des stocks difficilement exploitable en cas de sinistre (liste des produits par zone ou cellule)
- Masse des produits non disponible
- Absence de synthèse permettant de fournir une information vulgarisée pour la population
- Cohérence de la numérotation des cellules entre l'état des stocks et les autres documents
- Etat des stocks ne couvrant pas tous les bâtiments/cellules

Bilan des actions - entrepôts



Malgré les inspections, le taux de non-conformités ne baisse pas.

Les sujets sont récurrents (Etat des stocks, moyens en eau, sprinklage et détection incendie).

Quelques zooms ci-après de constats et conseils.

L'évolution de la rubrique 1510 et les évolutions réglementaires de l'AM 1510 nécessitent de faire un état des lieux.

ZOOM :



Sprinklage et 1510 : Attention à la rubrique 1510 qui est une fausse bonne amie

La rubrique 1510 vise une famille de produits très variée. Or, le sprinklage est dimensionné pour une configuration et des produits bien précis. Exemple d'évolution non prise en compte :

COMPTE-RENDU DE VÉRIFICATION SEMESTRIELLE D'UN SYSTÈME SPRINKLEURS		Q1
apsad	DOMAINE 1 Extinction automatique à eau	Edition 2014
Nature de l'activité exercée : Entrepôt de stockage Fascicule du risque actuel : 9 d'origine : 9 Installateur d'origine : AXIMA Installateur actuel : AXIMA Date de mise en service initiale : 15/10/2000 Date de la dernière visite du CNPP : 11/01/2001 Date du dernier certificat N1		PAA N° 5999
Date (s) de la vérification : 09/05/2019 Date (s) de la vérification précédente : 29/11/2018		
CONCLUSION GENERALE <input type="checkbox"/> Vérification partielle (voir § VIII et/ou IX) <input type="checkbox"/> Système sans remarque particulière Données d'entrée et caractéristiques du système non fournies ou incomplètes Mise en évidence d'absence de sécurité <input checked="" type="checkbox"/> Observations ou améliorations proposées (voir § IX) <input checked="" type="checkbox"/> Points de non-conformité - à lever au plus vite (voir § VIII) <input checked="" type="checkbox"/> Points de non-conformité susceptibles de mettre en échec le système (voir § VIII)		
INSTALLATION EN RISQUE D'ECHEC		

VIII - POINTS DE NON CONFORMITE (rappeler, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été signalé pour la première fois) feuille non protégée

Date	Emplacement ou organe concerné	Non conformité au référentiel APSAD R1
Non conformités avec risque d'échec de l'installation		
13/06/13	ENTREPOT	
8) Présence de stockage de barquettes polystyrène, et balles de film plastique interdit en ESFR - risque d'échec de l'installation		
depuis 6 ans		
Autres non-conformités		
13/06/13	ENTREPOT	
13/06/13	Ensemble de l'entrepôt	6) Respecter les cheminées de 15cm dans les racks
13/06/13	Ensemble de l'entrepôt	10) Ne rien stocker dans les allées entre les racks
23/11/16	Cellule 3 (Aptar Stelmi)	7) Présence de racks en face des aérothermes
		9) Nouveau local "contrôle des produits stériles" non protégé

ZOOM :



Gestion des modifications : En cas d'évolution des conditions de stockage ou des produits, se poser la question de l'adéquation des moyens de détection et de protection au regard de ces évolutions

apsad	COMPTE-RENDU DE VÉRIFICATION SEMESTRIELLE D'UN SYSTEME SPRINKLEURS		Q1
DOMAINE 1 Extinction automatique à eau		Edition 2014	

Nature de l'activité exercée : Entrepôt de stockage	
Fascicule du risque actuel :	9 d'origine : 9
Installateur d'origine	AXIMA
Installateur actuel	AXIMA
Date de mise en service initiale	15/10/2000
Date de la dernière visite du CNPP	11/01/2001
Date du dernier certificat N1	

PAA N° 5999

Date (s) de la vérification

09/05/2019

Date (s) de la vérification précédente

29/11/2018

CONCLUSION GENERALE

- Vérification partielle (voir § VIII et/ou IX)
- Système sans remarque particulière

INSTALLATION EN RISQUE D'ECHEC

- Observations ou améliorations proposées (voir § IX)
- Points de non-conformité - à lever au plus vite (voir § VII)
- Points de non-conformité susceptibles de mettre en échec le système (voir § VIII)

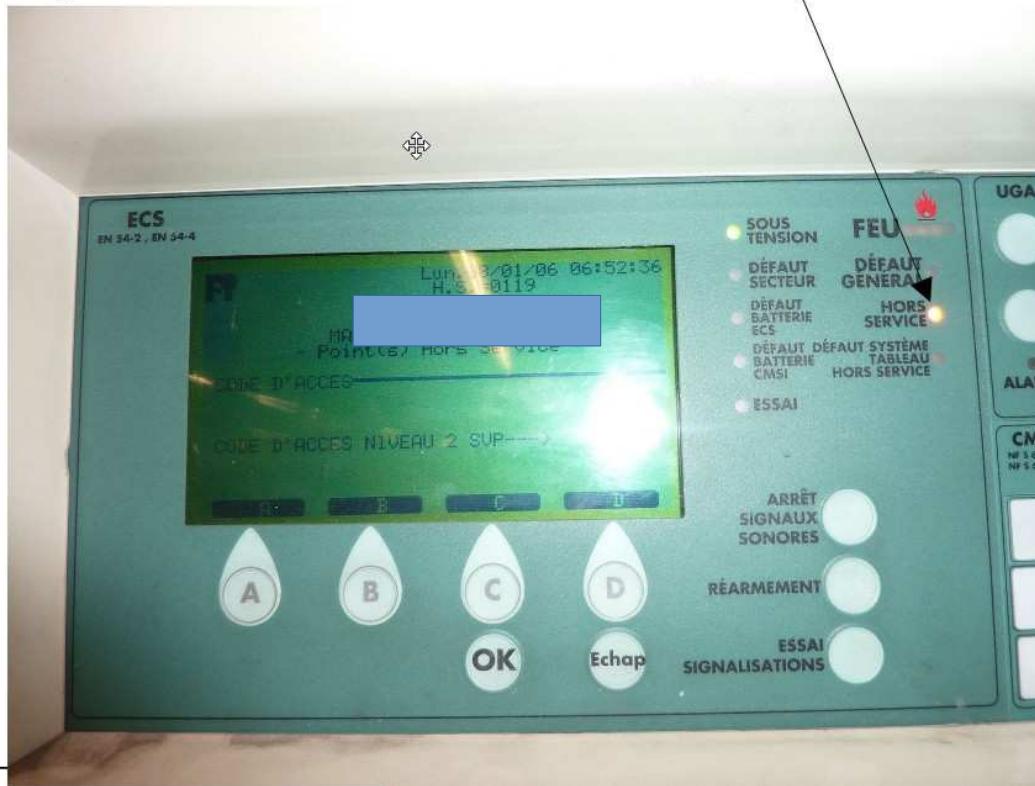
VIII - POINTS DE NON CONFORMITE (rappeler, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été signalé pour la première fois) feuille non protégée

Date	Emplacement ou organe concerné	Non conformité au référentiel APSAD R1
Non conformités avec risque d'échec de l'installation		
13/06/13	<u>ENTREPOT</u> Cellule 2 (racks Silver Plastics)	8) Présence de stockage de barquettes polystyrène, et balles de film plastique interdit en ESFR - risque d'échec de l'installation
Autres non-conformités		
13/06/13	<u>ENTREPOT</u> Ensemble de l'entrepôt	6) Respecter les cheminées de 15cm dans les racks 10) Ne rien stocker dans les allées entre les racks
13/06/13	Ensemble de l'entrepôt	7) Présence de racks en face des aérothermes
23/11/16	Cellule 3 (Aptar Stelmi)	9) Nouveau local "contrôle des produits stériles" non protégé

ZOOM :

Détection incendie : Un suivi efficace ?

Basé sur des constats visuels. Exemple réel
d'inspection :



Constat et intervention :

Conformément à la règle R7 de l'APSA et la norme NFS 61-933; visite de maintenance préve

Zones hors service à notre arrivée:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier
Système en veille restreinte à notre arrivée.

Pas d'essai des sirènes à la demande du client.
Pas d'essai sur 4 détecteurs.

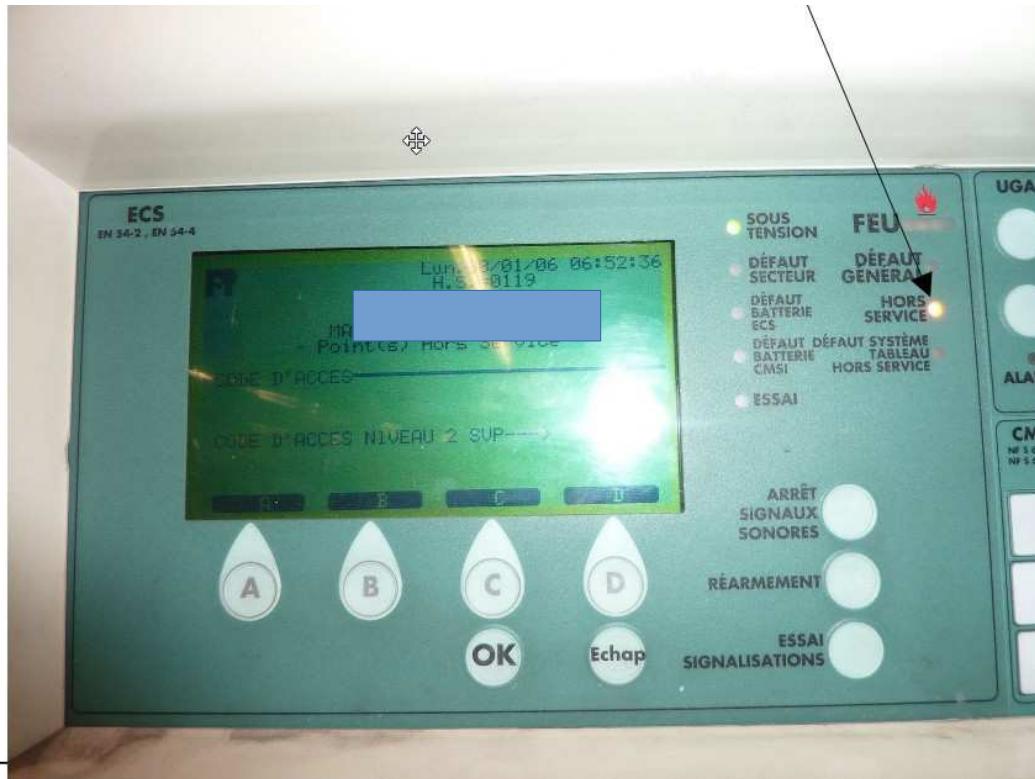
Zones hors service à notre départ:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier
Système en veille restreinte à notre départ.

Référence annuelle du constat



ZOOM :

**Face à un incendie, chaque minute compte.
La préparation est essentielle
pour une réaction rapide et adaptée
en attendant l'arrivée des secours.**



Constat et intervention :

Conformément à la règle R7 de l'APSAD et la norme NFS 61-933; visite de maintenance préve

Zones hors service à notre arrivée:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier
Système en veille restreinte à notre arrivée.

Pas d'essai des sirènes à la demande du client.
Pas d'essai sur 4 détecteurs.

Zones hors service à notre départ:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier
Système en veille restreinte à notre départ.

Référence annuelle du constat

ZOOM :

Moyens en eau : Disponibilité et suffisance ?



Exemple de constat de l'inspection : bâche à eau vide à notre arrivée



ZOOM :



L'exploitant doit s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires au refroidissement des équipements et à l'extinction de scénarios de référence, basée sur :

- **Calcul du dimensionnement**
- **La présence des moyens au regard de ce dimensionnement (penser à mesurer le débit des poteaux en simultanée),**
- **Assurer l'entretien de ces moyens (mesures compensatoires en cas de défaillance).**

Exemple d'une bâche à eau vide à notre arrivée





**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Table ronde :

Regards croisés sur la mise en œuvre de la réglementation post 26/09/2019

Bastien Dufresne – Directeur Excellence opérationnelle et Sécurité – Chevron Oronite

Aline Chemineau – Directrice logistique – De Rijke

Nathalie Noyer Chevalier – Responsable HSE et Sécurité industrielle – SAIPOL / Groupe Avril

Fabien Gilleron - Chef du bureau des risques technologiques accidentels